# COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 23 janvier 2018, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

<u>Présents</u>: M. CROUZIER – M<sup>me</sup> BOUILLON – M. CORRE – M<sup>me</sup> GAILLE – M. MEUNIER – M<sup>me</sup> GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M. QUAIRE – M<sup>me</sup> SABATIER (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M. MAIRAL – M. BACOT – M. BLANCHET – M<sup>me</sup> FINAT – M<sup>me</sup> JAYAT – M<sup>elle</sup> ARNOUX – M<sup>me</sup> GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M<sup>me</sup> HORIOT – M<sup>me</sup> BRADEL (Conseillers municipaux).

<u>Représentée</u> : M<sup>me</sup> GUILLET Absent : M. CHAPELLE

Melle ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \* \* \* \*

**APPROBATION** du compte-rendu du 06 décembre 2017 par les membres présents.

# I/ DELIBERATIONS:

# 1/ CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire expose le projet de création du Centre-bourg en projetant l'étude du cabinet AXE SAONE. La Municipalité s'est fixée comme objectifs :

- de renforcer l'offre en commerces et services de proximité en centre bourg,
- d'attirer de nouvelles populations et de proposer une offre variée en matière d'habitat,
- de constituer un cœur de bourg et de renforcer la polarité du bourg autour des futurs commerces et services,
  - d'aménager des espaces publics de qualité,
- de favoriser la circulation des modes doux notamment entre le secteur de la Place des Guinards vers le complexe sportif puis vers la mairie,
- de traiter les problématiques liées à l'amélioration de la sécurité, à la fluidification de la circulation, à la réduction des vitesses, à la création de stationnement, à la mise en œuvre de cheminements piétons accessibles et de mode doux sécurisés.
  - d'améliorer la signalisation directionnelle et la signalisation d'information locale.

Ce projet impacte particulièrement les secteurs suivants : Rue de Vichy (RD n° 258) entre Beausoleil et la place des Guinards, Place des Guinards et Rue de la Montagne verte aux abords de la place des Guinards, Rue des Bordes, rue de Beausoleil.

Au cours du débat, des observations ont porté sur les points suivants :

- choix du lieu : selon Monsieur JOURDAIN, la place des Guinards apparait enclavée et interdirait toute extension ultérieure du centre. Ce-dernier se situerait rue de la Corre.
- le projet doit être innovant en matière énergétique (Mme HORIOT, Messieurs JOURDAIN et Mairal).

Après en avoir discuté, un vote à bulletin secret a eu lieu qui a permis d'adopter le projet de création de Centre-Bourg : 18 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

En conséquence, des demandes de subvention au titre du CCAB seront effectuées aux Conseils Départemental et Régional, à l'Etat (DETR) et à Vichy Communauté.

Concernant le projet de la requalification de la rue de Vichy, la discussion a porté essentiellement sur le dispositif de sécurisation par plateau, chicane et arrêt de bus. Le bureau d'étude REALITES de Roanne a présenté ce projet lors d'une réunion tenue le 08 février et un déplacement sur le terrain est prévu le 24 février pour voir des exemples de dispositifs de ralentissement.

#### 2/ INFO RENTREE SCOLAIRE 2018

Madame BOUILLON, Adjointe à la vie scolaire, présente les 4 délibérations suivantes :

- a <u>organisation de la semaine scolaire</u> : la question porte sur le maintien ou non de la semaine des 4,5 jours. Les membres du CM vote en faveur du maintien : 21 voix pour et 1 abstention (Mme BRADEL).
- b <u>organisation du temps périscolaire</u>: la question porte sur le maintien ou non des TAPS instaurés depuis 2013. Après 5 années d'expérience, le bilan n'étant pas à la hauteur des attentes, elle propose l'arrêt du PEDT, et donc la suppression des TAPS en septembre 2018. Accord unanime des membres du CM.
- c <u>horaires des 2 écoles maternelle et élémentaire</u> : une légère modification est apportée pour tenir compte de l'arrêt des TAPS et par souci d'harmoniser ceux-ci. Après concertation auprès des conseils d'école, elle propose les horaires suivants identiques aux 2 écoles :

08h45-11h45 / 13h30-15h45 : les lundi, mardi, jeudi et vendredi

08h45-11h45 : le mercredi

Accord unanime des membres du CM.

Les points a et c seront soumis à l'avis de l'inspectrice académique puis à l'approbation du DASEN.

d - <u>ALSH</u>: M<sup>me</sup> BOUILLON propose d'actualiser le tarif journalier périscolaire (accueil avant et après la classe) et de le fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, à 2€ (au lieu de 1,90€) par jour et par enfant. Accord unanime des membres du CM.

#### 3/ HALTE-GARDERIE : modification du règlement intérieur

M<sup>me</sup> SABATIER propose de modifier le règlement intérieur de la Halte-garderie afin qu'il soit adapté à la réglementation en vigueur (vaccination obligatoire, vapotage, cas d'hyperthermie, etc...). Accord à l'unanimité pour ces modifications applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# 4/ **URBANISME** : acquisitions de terrains

- 2 parcelles cadastrées sections AO n°191 (1 720m²) située rue des Cerisiers et AH n°1 (5 443m²) située rue des Arloings, figurant au compte de Madame Marie CAILLOT; le Maire propose leurs acquisitions au prix d'1,50€ le m², soit 10 744,50€; et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Jeanne-Marie CARRIER de BOISSY, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).
- 1 parcelle située rue des Bordes, cadastrée section AR n°826 (75m²), figurant au compte des époux LEBLAIS ; le Maire propose son acquisition au prix de 5€ le m², soit 375€ ; et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Frédéric ROUVET, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

#### 5/BUDGET: autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Afin de respecter le délai légal de paiement de factures reçues, le Maire propose que le Conseil l'autorise à les payer avant le vote du budget 2018 ; en contrepartie, le Conseil Municipal doit s'engager à inscrire au futur budget les crédits correspondants aux dépenses engagées, dans la limite ci-dessous :

- montant des crédits d'Investissement inscrits au Budget N-1 : 1 528 762,00 €. - annuité en capital de la dette (débit des comptes 16) : 164 200,00 € - crédits d'Investissement à prendre en compte : 1 364 562,00 €

Autorisation dans la limite du 1/4 des crédits ci-dessus : 341 140,00 €

Propose d'engager les crédits d'investissement suivants avant le vote du BP 2018 pour un montant de 39 475€ :

opération 09602 (Terrains divers) : 540€
opération 10802 (Ateliers) : 7 592€
opération 11502 (Signalisation) : 11 280€
opération 12302 (Mairie) : 2 970€
opération 14202 (Hangar Gamet) : 930€
opération 14702 (Cantine) : 15 204€
opération 15202 (PLU) : 959€

Accord unanime des membres du Conseil.

# 6/ REGIE AVEC CAISSE SANS NUMERAIRE

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a adopté un plan d'actions national visant à réduire le volume du numéraire au sein de ses structures et à améliorer la sécurité des personnes et des fonds. La Trésorerie de Bellerive-sur-Allier, dont nous dépendons, met en application à titre expérimental (12 mois) une caisse sans numéraire au profit de carte bancaire nous permettant d'effectuer des achats comme un particulier auprès des commerçants ou en ligne. Nos titulaires de régies communales pourront effectuer des dépenses sans la contrainte de transporter de l'argent, parfois en quantité comme lors des voyages d'été de l'ALSH. Par contre, les usagers souhaitant effectuer un paiement en numéraire auront la possibilité de le faire auprès de la trésorerie de Vichy municipale.

Accord unanime des membres du Conseil, les arrêtés de régies devront donc être modifiés en conséquence.

\* \* \* \* \* \* \* \*

# II/ QUESTIONS DIVERSES:

- Pour avis, des documents d'urbanisme sont à la disposition des élus en Mairie concernant le PPRI, la ZPPAUP et le PLU de Saint-Germain-des-Fossés.
- Projet de fusion de commune : le Maire ne donne pas suite à ce projet.
- Monsieur Mairal annonce la semaine européenne de la démocratie locale.

Séance levée à 21h10